

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

**L'an Deux Mil Dix, et le six septembre, à 20 h 45** le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. FAYE Bruno, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Melle GAILHBAUD Anaïs, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. BOST Jean-François (procuration à Monsieur JACCOU Michel), Mme LANGLADE Colette (procuration à Monsieur CANTY Georges)

Date de convocation : 1er septembre 2010  
Nombre d'élus : 23  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 23  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Madame MASSON Josiane a été désignée en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

1°/ SMCTOM : Demande d'autorisation de déversement des produits de lavage des conteneurs de déchets ménagers dans l'aire réservée à cet effet au niveau de la station d'épuration.

2°/ Mission de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de l'école maternelle

**Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2010**

Madame HYVOZ précise que les hébergements seront loués 450 € au lieu de 440€.  
Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

**2010/09/01 - Installation classée – Carrière exploitée par la S.A. Carrières de Thiviers**

Par arrêté en date du 7 juillet 2010 le Sous-Préfet a ordonné la mise à enquête publique dans la commune de Cognac-sur-l'Isle, de la demande présentée par la S.A. Carrières de Thiviers en vue d'obtenir l'autorisation de modification des conditions d'exploitation et de remise en état final du site d'une carrière à ciel ouvert de diorite aux lieux dits Rebeuse et Linard.

La période de l'enquête court du mardi 17 août au jeudi 16 septembre 2010 inclus et Monsieur Christian JOUSSAIN, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, se tient, durant cinq jours, à la disposition du public, à la mairie de Cognac-sur-l'Isle.

Le dossier complet d'enquête public est consultable au service urbanisme de la mairie de Thiviers.

Aux termes de l'article 7 de l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce dossier.

Le Maire précise que la remise en état concerne la sécurisation des berges par talutage et que les lagons resteront en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**EMET un avis FAVORABLE** à la demande présentée par la S.A. Carrières de Thiviers en vue d'obtenir l'autorisation de modification des conditions d'exploitation et de remise en état final du site d'une carrière à ciel ouvert de diorite, dans la commune de Cognac-sur-l'Isle, aux lieux dits Rebeuse et Linard.

### **2010/09/02 - Frais d'hébergement – Agents en formation**

Le régime d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux est déterminé par le décret du 19 juillet 2001, récemment modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 (JO du 7 janvier 2007).

L'indemnité d'hébergement n'est plus fixée règlementairement. Il appartient désormais à l'Assemblée délibérante d'en fixer le taux dans la limite d'un montant maximum déterminé règlementairement.

L'agent de droit public (titulaire ou non titulaire) appelé à suivre une action de formation bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement, lorsque la formation est en relation avec les fonctions exercées (formation d'intégration et de professionnalisation, formation professionnelle continue) ou en vue d'accéder à une emploi d'avancement (préparation aux concours ou examens professionnels).

La circulaire N° 07.16 d'août 2008, élaborée par le Centre de Gestion de la Dordogne, fait le point sur la réglementation applicable au règlement des frais de déplacement et d'hébergement de ces personnels.

Les taux des indemnités de mission (repas et nuitée), applicables à compter du 1er novembre 2006 et précisé dans l'arrêté du 3 juillet 2006 publié au JO du 4 juillet 2006, sont les suivants :

- Taux forfaitaires de l'indemnité de repas : 15,25 €
- Taux maximal de l'indemnité d'hébergement : 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer le taux maximal pour l'indemnité d'hébergement dans le cadre de la prise en charge des frais d'hébergement des agents en formation, soit 60 € par nuitée, à compter du 1er janvier 2010.

### **2010/09/03 - Parc Naturel Régional Périgord-Limousin**

Le projet de charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2010-2022 arrive, à l'issue d'une enquête publique réalisée sur le territoire, en phase de validation par les Communes, Communautés de Communes, Villes-portes et Départements appartenant au périmètre d'étude du Parc.

La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet tel que présenté à l'enquête publique, assorti de recommandations qui ont été intégrées dans le document qui avait été déposé dans toutes les mairies.

Les villes-portes, bien que situées à l'extérieur du périmètre du Parc, pourront s'engager selon leurs volontés et stratégies dans la mise en œuvre de tout ou partie de la charte sur leur territoire. Elles pourront également participer à la gestion du syndicat mixte. En effet des délégués représentants ds villes-portes pourront siéger au Comité syndical du Parc, au Bureau, et au Bureau Exécutif.

La commune est ville-porte depuis 1999, elle a la possibilité de rester ville-porte ou d'adhérer au Syndicat mixte.

La participation financière actuelle s'élève à 2 363,94 € par an soit environ 0,7 € par habitant.

Les règles de calcul de cette participation vont changer mais le montant de la participation future sera sensiblement du même montant.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

l'approbation de la charte 2010-2022

l'approbation des statuts du syndicat mixte

l'adhésion de la commune au syndicat mixte du PNRPL et, en cas d'adhésion, la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la Charte du Parc Naturel Régional Périgord – Limousin dans l'ensemble de ses dispositions, ainsi que l'ensemble des documents annexés réglementairement à ce stade (liste des communes du périmètre d'étude, statuts du syndicat mixte et emblème figuratif),

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord – Limousin,

**DECIDE** de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord – Limousin au titre de Ville-porte (au sens de la charte),

**DESIGNE**, pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin :

- Madame HYVOZ Isabelle comme délégué titulaire

- Monsieur JACCOU Michel comme délégué suppléant

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

#### **2010/09/04 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien**

Par délibération en date du 11 février 2010, le Conseil Communautaire a décidé de proposer aux communes membres la modification des statuts de la Communauté de Communes, par ajout d'un titre 5 aux compétences optionnelles sous la forme suivante :

*Projet culturel d'intérêt communautaire :*

*Promotion de la lecture*

*Animation du réseau des Bibliothèques et des espaces multimédias du territoire.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien comme exposé ci-dessus.

#### **2010/09/05 - SMCTOM : Demande d'autorisation de déversement des produits de lavage des conteneurs de déchets ménagers dans l'aire réservée à cet effet au niveau de la station d'épuration.**

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMCTOM) de Thiviers a mis en place un programme de lavage des conteneurs au moyen d'un véhicule de lavage.

Il sollicite l'autorisation de la commune afin de pouvoir déverser gratuitement les produits de lavage de ces conteneurs dans la station d'épuration.

Le volume rejeté est estimé à 2m<sup>3</sup> par jour (2 à 3 jours par an) et ne concernerait que les produits de lavage des conteneurs provenant de Thiviers et de ses environs.

Il sera proposé au SMCTOM, en contrepartie de cette autorisation, de procéder à l'enlèvement gratuit des produits de dégrillage issus de la station.

Monsieur FAURE précise que la lavage sera effectué à l'aide d'un camion benne modifié qui suivra le camion de ramassage et qui procédera au nettoyage du conteneur dès que celui-ci sera vidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. JOUIN, M. COURNIL, M. LOPEZ, M. CANTY (procuration de Mme LANGLADE), M. BOUTHIER, Mme MASSON)

**ACCEPTE** le déversement gratuit de ces produits de lavage dans les conditions exposées ci-dessus

**DECIDE** que les modalités de déversement seront précisées dans une convention

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

### **2010/09/06 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de l'école maternelle**

Pour des raisons de vétusté et de consommation importante, la chaufferie de l'école maternelle doit être :  
entièrement restructurée,  
déplacée dans le bâtiment en raison de l'accessibilité actuelle très difficile,  
transformée en chaufferie au gaz pour en diminuer le coût de fonctionnement.

Un maître d'œuvre, qui sera accompagné par un bureau de contrôle, doit être missionné pour étudier et suivre la réalisation de cette opération.

Le montant total des travaux est estimé à 61 000,00 € HT (adaptation du local et partie chaufferie).

La société BERTI Ingénierie de PERIGUEUX a proposé un taux d'honoraires de 11,5% sur un montant total de travaux estimé, pour la partie chaufferie, à 45 000,00 € HT soit un montant d'honoraires estimé à 5 175,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre à la société BERTI Ingénierie pour un montant d'honoraires estimé à 5175,00 € HT

**CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de cette mission, notamment le choix d'un bureau de contrôle

**AUTORISE** le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

### **Chaufferie de l'école primaire**

Les deux chaudières au gaz de la chaufferie de l'école primaire doivent être remplacées d'urgence, les pièces détachées pour les chaudières actuelles, très anciennes, ne pouvant plus être approvisionnées.

Plusieurs devis ont été demandés, le coût total du remplacement est estimé à 30 000,00 € HT mais il pourrait s'avérer sensiblement inférieur.

Le Conseil Municipal, en raison de l'urgence, à l'unanimité, donne son accord de principe au remplacement de ces deux chaudières, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Informations diverses**

Le Conseil Municipal, sur la demande de Monsieur CANTY, décide d'apporter son soutien aux deux journalistes retenus en otage en Afghanistan.

Madame MASSON informe ses collègues sur le nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires (193 contre 187 en 2009/2010) et maternelle (126 contre 128 en 2009/2010).

Monsieur le Maire informe ses collègues du résultat de la mission de diagnostic d'accessibilité effectuée pour les deux écoles. Les contraintes sont relativement faibles et de nombreux travaux de mise aux normes pourront être effectués sans dépenses excessives.

Concernant la salle du Parc, il les informe également de l'étude, confiée à l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES de Montignac, relative à l'accessibilité et à l'implantation de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur BOUTHIER présente le document final élaboré pour les élections au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui se dérouleront le vendredi 12 novembre 2010. Les membres du CMJ, appartenant aux classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> seront élus pour deux ans.

Monsieur le Maire informe ses collègues sur les divers travaux en cours de réalisation :

Pour la construction de la gendarmerie, l'avant projet détaillé (APD) fait apparaître une augmentation d'environ 15% en raison des fondations spéciales s'avérant nécessaires en raison de la qualité médiocre des sols démontrée par les études de sol. Les voiries seront retirées du dossier de construction et traitées avec les voiries de desserte générale de la zone de SARCEIX

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), pour l'opération « Mise en accessibilité de la mairie et aménagement de sanitaires », est en cours d'élaboration et les travaux seront lancés à partir du mois de novembre. Il en est de même pour les travaux concernant la réfection du réseau d'assainissement collectif et de réhabilitation du réseau d'eau potable.

Les travaux relatifs à la fibre optique, pilotés par le Conseil Général, sont presque terminés.

La prochaine réunion, concernant la prise en charge de la navette par la commune, est prévue pour le 20 septembre 2010. La poursuite de l'étude de faisabilité est à l'ordre du jour : véhicule, conducteur, gestion de la publicité, trajets...

Les propriétaires du kiosque à pizza ont fait part de leur projet de location ou d'achat de l'hôtel du parc, afin d'y installer un restaurant italien.

Monsieur CANTY informe le conseil municipal de la recherche de terrain, par le cabinet vétérinaire, pour pouvoir accueillir des gros animaux.

Madame MASSON constate que l'affichage sauvage est en recrudescence et demande à ses collègues de bien vouloir étudier les moyens d'y remédier.

Monsieur DOBBELS précise à ses collègues que la majorité des travaux d'entretien de voiries et de bâtiments, prévus pour 2010, sont réalisés. Il déplore les dégradations provoquées sur l'escalier à côté de la mairie. Il précise qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et qu'une déclaration de sinistre a été transmise à la société d'assurance.

Monsieur le Maire rappelle que les deuxièmes rencontres intercommunales se dérouleront le samedi 23 octobre à partir de 14h00 à la maison des services et qu'il y sera traité notamment de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Thibérien avec l'éventuelle arrivée des communes de Sorges, de Négrondes, de Ligueux et de Saint Front d'Alemps. L'exercice de la compétence «activités périscolaires» sera également à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à monsieur BUISSON, policier municipal, pour la naissance de sa fille Anaïs.

### Liste des Délibérations de la séance du 6 septembre 2010

- 2010/09/01 - Installation classée – Carrière exploitée par la S.A. Carrières de Thiviers  
2010/09/02 - Frais d'hébergement – Agents en formation  
2010/09/03 - Parc Naturel Régional Périgord-Limousin  
2010/09/04 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien  
2010/09/05 - SMCTOM : Demande d'autorisation de déversement des produits de lavage des conteneurs de déchets ménagers dans l'aire réservée à cet effet au niveau de la station d'épuration.  
2010/09/06 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de l'école maternelle

### Signatures des membres présents

<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>
<b>JACCOU Michel</b>	
<b>MOULTON Benoît</b>	
<b>HYVOZ Isabelle</b>	
<b>DOBBELS Michel</b>	
<b>RIDOIN Jacques</b>	
<b>LOPEZ Patrick</b>	
<b>VILLEPONTOUX Michel</b>	
<b>FAURE Joël</b>	
<b>CANTY Georges</b>	
<b>CLUZEAU Pierre</b>	
<b>AUPETIT Carole</b>	
<b>DUSSUTOUR Bernard</b>	
<b>LARRIEUX Patrice</b>	
<b>FAYE Bruno</b>	
<b>COURNIL Bruno</b>	
<b>HETZEL Monique</b>	
<b>GAILHBAUD Anaïs</b>	
<b>VACHER Roland</b>	

<b>BOUTHIER Christophe</b>	
<b>MASSON Josiane</b>	
<b>JOUIN Didier</b>	